

**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 9 janvier 2008**  
**CONCERNANT LES BONS SUR MATIERE(S) PREMIERE(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 11 janvier 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Matière Première*	Marché de Cotation	Site Internet	Taux de conversion	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,17
1B	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,11
1C	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,16
1D	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,21
1E	Vente	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,16

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémorique	Code Commun
1A	USD 16	Date de Maturité	20 mars 2008	NL0006078263	2223B	33898851
1B	USD 17	Date de Maturité	20 mars 2008	NL0006078271	2224B	33898860
1C	USD 18	Date de Maturité	20 juin 2008	NL0006078289	2225B	33898878
1D	USD 20	Date de Maturité	19 décembre 2008	NL0006078297	2226B	33898886
1E	USD 14	Date de Maturité	19 juin 2008	NL0006078305	2227B	33898894

\* Le cours ("Silver fixing price") établi sur la base du "London.Fixing Price" (en USD) pour une once d'argent, tel que déterminé par le Marché de Cotation à ou aux alentours de 12h00 (heure de Londres) à la date d'Evaluation

<b>Devise de Règlement</b>	EUR
<b>Nombre minimum de Bons négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris</b>	1 000 Bons d'Option par tranche (ou, au-delà de ce nombre, par multiple entier de 1 000 Bons d'Option)
<b>Modalités de Règlement</b>	Règlement en Espèces
<b>Clause de Radiation</b>	La radiation des Bons d'Option sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
<b>Modalités d'assimilation</b>	Non applicable
<b>Quotité Minimum d'Exercice</b>	Non applicable
<b>Quotité Maximum d'Exercice</b>	Non applicable
<b>Contact Investisseurs</b>	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), <a href="http://www.warrants.bnpparibas.com/fr">http://www.warrants.bnpparibas.com/fr</a>
<b>Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 septembre 2007 sous le n° 07-334 ;</li> <li>- Actualisation du Document de Référence qui a reçu de l'AMF le n° de dépôt D.07-0151/A03 du 15 novembre 2007 ;</li> <li>- La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site <a href="http://www.invest.bnpparibas.com">www.invest.bnpparibas.com</a>.</li> </ul>

**Avertissement de l'Emetteur :**

*Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.*